



STRATÉGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT AU TITRE DE LA HUITIÈME PHASE OPÉRATIONNELLE (OP8)

GABON

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources financières de L'OP7.....	5
Tableau 2 : Liste des conventions et plans ou programmes nationaux/régionaux	7
Tableau 3 : Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux	9
Tableau 4 : Plan de communication	20
Tableau 5 : Description des risques identifiés dans l'OP8	2122
Tableau 6 : Plan de suivi et évaluation au niveau du programme national.....	23
Tableau 7 : Cadre de résultats de la stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF.....	2526

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation des paysages prioritaires de l'OP7.....	14
Figure 2 : Le paysage de la baie de la Mondah	15
Figure 3 : Le paysage de l'Ogooue et des Lacs	16
Figure 4 ; Le paysage de Waka-Lopé	17



LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGEOS : Agence Gabonaise d'Observations Spatiales

ANPN : Agence Nationale des Parcs Nationaux

CN : Coordonnateur National

CNP : Comité National de Pilotage

CPMT : Equipe Centrale de Gestion du Programme

DGEPN : Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

IRET : Institut de Recherche en Ecologie Tropicale

OCB : Organisation Communautaire de Base

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PMF/FEM : Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial

PNUD : Programme des Nations unies pour le Développement

SNP : Stratégie Nationale du Programme

UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets

USTM : Université des Sciences et Techniques de Masuku

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES ABREVIATIONS.....	4
1.INTRODUCTION	5
2.RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL.....	6
3.PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE.....	7
3.1 Alignement avec les priorités nationales	7
3.2 Lacunes et possibilités.....	8
3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8	9
4.PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8.....	12
4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires.....	12
4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé.....	18
4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.....	19
4.4 Gestion des connaissances.....	19
5.PLAN DE COMMUNICATION	19
6.PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT	2021
7.OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT	21
8.PLAN DE GESTION DES RISQUES	21
9.PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	2223
9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays	23
9.2 Cadre de résultats de la SNP	2526
10.APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE	3031
BIBLIOGRAPHIE	3132

Ressources financières de l'OP8-Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis (USD) ¹

Tableau 1: Ressources financières de L'OP7

Total des subventions du PMF à ce jour depuis le début du programme national (2022)	936 000 USD
Fonds de base du FEM de l'OP8	500 000 USD
Fonds STAR FEM de l'OP8	412 844 USD

1. INTRODUCTION

La 8^{ème} phase opérationnelle du Programme de Microfinancements (OP8 du PMF) s'appuie sur 30 ans d'expérience satisfaisante en matière d'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB), dans la conception et la conduite d'initiatives communautaires qui ont amélioré le bien-être des ménages, renforcé la sensibilisation et la résilience face aux menaces environnementales, et généré des retombées pour l'environnement mondial. Avec l'intensification des pressions liées au développement économique dans de nombreuses régions du monde en développement et l'augmentation des inégalités qui en découle, les communautés locales, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés, sont de plus en plus marginalisées et incapables de faire face aux menaces liées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique. Les enseignements tirés et l'expérience acquise au cours des phases opérationnelles précédentes du PMF ont démontré que les approches intégrées et axées sur les paysages terrestres et marins permettent de mobiliser efficacement la collaboration de multiples parties prenantes, de relier les OSC/OCB locales à des partenaires habilitants et d'obtenir des résultats mutuellement favorables en matière de moyens de subsistance et d'environnement à grande échelle.

L'OP8 du PMF vise à faire participer les OSC/OCB locales dans les approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, en les renforçant par l'apprentissage par la pratique, le développement des compétences et en fournissant une assistance technique et des subventions pour les interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.

Les objectifs de l'OP8 reflètent les principales caractéristiques du Programme de Microfinancements 2.0 du FEM, notamment de nouvelles approches pour soutenir les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, l'établissement de liens avec des mécanismes complémentaires tels que l'Initiative de Microfinances et le Challenge Programme des OSC, la coopération avec les Agences du FEM et l'exploitation des possibilités offertes par les stratégies du FEM, y compris la mise en œuvre des Programmes intégrés du FEM-7. En outre, l'OP8 facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à

¹ Le niveau des ressources de l'OP8 du PMF est une estimation du total : (a) de l'allocation de la subvention de base du FEM-8 ; (b) des ressources STAR approuvées ; ainsi que (c) d'autres sources de partage des coûts et de cofinancement (aux niveaux national, régional et/ou mondial). Les pays du PMF disposant de soldes OP7 restants qui n'ont pas été mis en réserve devront utiliser ces soldes conformément à l'approche stratégique de l'OP8 afin d'être cohérents en termes de programmation du PMF et de résultats escomptés.

plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC, et exploitera ses plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact. L'OP8 s'alignera également avec le Plan stratégique du PNUD (2022-2025) et y contribuera.

2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL

En 2019, le Gabon a manifesté sa grande volonté d'établir un programme national pour le Programme de microfinancements du FEM (PMF/FEM) en mettant à disposition 10% des ressources du fonds STAR (436 000\$) afin de soutenir les organisations de la Société Civile dans leurs efforts de conservation de la biodiversité, de protection de l'environnement, d'adaptation au changement climatique, de gestion des déchets et de protection des Eaux Internationales par une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Il rejoint ainsi la 7^{ème} phase opérationnelle du programme. Le programme démarre officiellement au Gabon en février 2023 après la validation de la Stratégie de Pays (SNP) avec une enveloppe totale de 936 000 USD dont 500 000 USD provenant du fonds Core du FEM et 436 000 USD du Gouvernement gabonais via le fonds STAR du FEM.

La Stratégie de pays de la 7^{ème} phase opérationnelle s'articulait autour de 3 paysages prioritaires situés dans la Baie de la Mondah, Le Département de l'Ogooué et des Lacs et le corridor entre les parcs nationaux de Waka et Lopé. Ces paysages qui s'étendent sur environ de 11 779 devaient recevoir 70% des ressources allouées, les ressources restantes étant destinées à soutenir des initiatives en dehors des paysages prioritaires. Ainsi, pendant la mise en œuvre entre 2022 et 2024, les paysages prioritaires ont reçu un montant total 697 000 USD (soit 74,46% des ressources) pour un ensemble de 24 projets. Les ressources restantes soit 266 000 USD (environ 25%) ont été affectés à 8 projets de renforcements de capacités, gestion des connaissances et initiatives stratégiques hors des zones prioritaires.

Le PMF/FEM Gabon compte ainsi, à date, un ensemble de 32 projets dont 15 dans la baie de la Mondah, 4 dans le Département de l'Ogooué et les Lacs, 5 projets dans le corridor Waka-Lopé et 8 hors des zones prioritaires. Les projets sont majoritairement axés sur la conservation communautaire de la biodiversité avec une composante d'agriculture et pêche durable et gestion des déchets. Le programme a réussi à mobiliser 615 070 USD en co-financement à travers les 32 projets que compte le pays en juillet 2024.

Ces données montrent que la plus grande partie des ressources de l'OP 7 a été affectée à la baie de la Mondah avec une gestion des projets principalement par les Organisations de la Société Civile au détriment des Organisations Communautaires de Base plus présentes dans les zones rurales. Aussi, sur les trois initiatives stratégiques retenues que sont la conservation communautaire de la biodiversité, l'agriculture et la pêche durables et les solutions urbaines innovantes, la majorité des projets mis en œuvre ont ciblés la conservation communautaire de la biodiversité. Aussi, le temps imparti entre le lancement en 2022 et la fin de 7^{ème} phase opérationnelle a créé une tension qui a conduit au raccourcissement de la procédure d'approbation des projets. Dans ces conditions associées à la situation politique du pays en 2023, il a été difficile de déployer un processus de sélection comprenant des étapes préalables d'identification des projets potentiels et de validation des projets sur site. Ainsi, durant la réunion de validation de la stratégie de pays pour le compte de la 8^{ème} phase opérationnelle, le CNP a recommandé que la stratégie de pays soit reconduite avec toutefois des mécanismes permettant d'améliorer la participation des communautés rurales dans le processus de soumission des projets. Parmi ces mécanismes il été retenu :

- l'organisation de missions d'identification des projets potentiels dans les régions rurales du paysage de Waka-Lopé avant le lancement de l'appel à projets
- la proposition de projets stratégiques dans les zones les plus enclavées bénéficiant de la présence d'un partenaire du gouvernement
- le lancement d'un appel à projet par paysage prioritaire afin de garantir des propositions de projets spécifiques à ce paysage

Concernant la mise la mise à l'échelle des projets, le paysage prioritaire de l'Ogooué et les Lacs abrite actuellement le projet « Organiser les communautés locales à gérer durablement les ressources halieutiques en créant des coopératives de pêche durables dans la région des lacs du Bas Ogooué au Gabon » une réplique, dans les lacs voisins du Lac Oguemoué, du projet « notre lac, notre avenir », une initiative de l'ONG OELO finaliste du prix équateur 2022.

3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1 Alignement avec les priorités nationales

Tableau 2: Liste des conventions et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification / d'achèvement
Dialogues nationaux FEM-8	N/A
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) Cadre mondial pour la biodiversité (CMB)	14 mars 1997
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	14 juin 1997
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	11 novembre 2011
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	21 janvier 1998
Communications nationales à la CCNUCC	14 novembre 2022 (2ème)
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) de la CCNUCC	Juin 2022
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	Juin 2022
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris	31 mars 2015
Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)	6 Septembre 1996 a
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	7 mai 2007
Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la CS	23 février 2007
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	24 septembre 2014
Objectifs de développement durable (ODD) - Agenda 2030 de l'ONU	27 septembre 2015
Examens nationaux volontaires (ENV) pour les ODD des Nations Unies	2022
Convention relative aux zones humides d'importance internationale	30 décembre 1986

3.2 Lacunes et possibilités

Les actions de développement ne peuvent s'établir dans le temps si elles ne bénéficient pas de l'implication des communautés cibles. Le Gabon, signataire de plusieurs conventions internationales pertinentes, oriente son action en matière de préservation de l'environnement vers la conservation des écosystèmes à haute valeur de conservation avec un accent sur l'implication des communautés locales et la valorisation des savoir-faire traditionnels. Ces efforts du gouvernement du Gabon sont visibles à travers la création de forêts communautaires dans les régions d'exploitation forestières, la promotion de solutions urbaines innovantes portées par les jeunes et les femmes et l'implication des institutions académiques dans l'obtention de données pertinentes sur l'évolution de l'environnement. Le PMF/FEM a l'opportunité de contribuer aux efforts nationaux par l'accompagnement des Organisations de la Société Civile et Organisations Communautaires de Base dans leurs initiatives en faveur de l'environnement.

Toutefois, les organisations communautaires de base ne sont généralement pas reconnues légalement avec des capacités d'intervention très limitées liées à leur manque de formation. Très peu d'organisations possèdent une expérience avérée dans la gestion de projets et leurs activités se limitent généralement à des actions ponctuelles financées par des individus. L'enquête de terrain réalisée en 2022 révèle néanmoins un intérêt important pour l'acquisition de compétences pertinentes pour la gestion de projets durables. L'action du PMF-FEM pour la phase OP7 au Gabon devra donc s'orienter prioritairement vers le renforcement des capacités des communautés locales afin qu'elles soient capables de mener des projets durables.

Il existe un potentiel considérable pour le co-financement à travers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dont l'action est orientée vers la protection de l'environnement. Aussi, les réseaux de jeunes, de femmes et de startups constituent une niche pour les possibilités de synergies durant la phase OP8.

Le PMF/FEM au Gabon est à ce jour un portefeuille d'une trentaine de projets qui présente des atouts considérables pour la mise en réseau des acteurs environnementaux par le partage d'expérience à travers les bénéficiaires du programme et la vulgarisation des bonnes pratiques dans le bassin associatif du pays. Toutes ces actions concertées avec les programmes du PNUD tels que le PUDC et le projet « transformer la gouvernance ... » constituent un ensemble de possibilités d'élargissement et d'impact du PMF/FEM. L'absence d'un système de traitement des déchets offre la possibilité de mettre à l'échelle le projet NFOUBANE de gestion des déchets ménagers organiques avec la participation possible du secteur privé et de l'administration locale. Aussi, le nombre croissant de coopératives agricoles reconnues par le ministère de l'intérieur permettra de contribuer à l'adoption de techniques agricoles respectueuses de l'environnement et au renforcement des chaînes de valeurs.

3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8

Tableau 3 : Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8	Complémentarité du programme national du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes
Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés 1) Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées 1) Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APACs et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le gouvernement • Promotion de l'approche communautaire pour la gestion participative des aires protégées 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menées par les communautés, y compris la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) • Réduction des pressions, restauration et conservation de la biodiversité, notamment les mangroves et à la périphérie des aires protégées.	Intégration de la Société Civile, des communautés locales et indigènes, les jeunes et les femmes en particulier dans la définition et l'implémentation de solutions basées sur la gestion et la conservation des écosystèmes (projets CAFI, GE7 et YouthConnect, UNIPOD du PNUD) Plans communautaires d'utilisation des terres et de gestion des ressources naturelles (Plan National d'Affectation des Terres), Plan National de Développement de la Transition (PNDT)
Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. 3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des	Agriculture et pêche durable 1) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées. Maintien du taux de déforestation proche de 0% ; identification, cartographie et préservation des écosystèmes à haut potentiel de séquestration du carbone. 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence • Application des bonnes pratiques d'Agroforesterie et de	Gestion durable et adaptative de la chasse et de la pêche à travers des projets et programmes gouvernementaux en collaboration avec les organismes internationaux tels que The Nature Conservancy (TNC), Centre International pour la Recherche en Agronomie (CIRAD) et Développement et le Wildlife Conservation Society (WCS). Stratégie de conservation mise en œuvre par l'Agence des Parcs Nationaux (ANPN).

terres dégradées.	Régénération Naturelle Assistée (RNA).	
Catalyser des solutions urbaines durables 1) Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient. 2) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité). 3) Mettre en œuvre une approche de partenariat public-privé pour un accès à l'énergie à faible teneur en carbone pour les communautés urbaines marginalisées.	Promouvoir les solutions urbaines durables 1) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité). • Mise en place de plateformes de dialogue pour la promotion de solutions basées sur la nature et mise en réseau des organisations communautaires de base impliquées dans la préservation de l'environnement pour favoriser le partage de bonnes pratiques et l'éclosion d'idées novatrices.	Réseautage avec les lauréats des projets RFF et YouthConnect du PNUD, la plate-forme YALI, les partenaires du secteur privé impliqués dans une politique environnementale en phase avec les priorités nationales (gestion des déchets, distribution de produits agricoles, transport urbain, gestion des forêts communautaires).
Renforcer l'inclusion sociale 1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées).	Renforcer l'inclusion sociale 1) Promouvoir des initiatives ciblées en faveur de l'inclusion. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. 3) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets 4) Contribuer à la base de données nationale sur l'implication des communautés vulnérables dans la mise en œuvre des politiques environnementales et la gestion de projets. 5) Renforcer la participation des communautés rurales par l'organisation des missions	Renforcement des capacités des communautés locales des paysages prioritaires par le développement d'entreprises communautaires avec un accent sur l'implication des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap (Le gouvernement gabonais promeut un accès égal à l'information et à la formation ; explorer les synergies possibles avec le projet « transformer la gouvernance des paysages forestiers du corridor bas Ogooué-basse Nyanga » financé par le FEM et mise en œuvre par le PNUD, YouthConnect du PNUD et les projets gouvernementaux).

	d'identification préalables au lancement de l'appel à proposition de projets	
Gestion des connaissances (GC) 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	Gestion des connaissances 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques. 4) Mettre en place le réseau des bénéficiaires du SGP avec une plateforme de dialogue permettant la vulgarisation des informations et bonnes pratiques.	Synergie avec le service communication et l'unité environnement du PNUD. Mise en réseau avec les différents coordonnateurs de projets.
Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs. 2) Intégrer au processus de suivi et évaluation, des missions préalables de validation des projets sanctionnées par un rapport de validation 3) Promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de suivi et évaluation par une organisation désignée à travers un appel à manifestation d'intérêt dédié	Synergie avec l'expert en suivi et évaluation du PNUD.

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8

4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires

a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

Conformément aux termes de références de l'élaboration de la SNP, validée par le Comité National de Pilotage, une note de cadrage présentant les axes et initiatives prioritaires du pays ainsi que leurs moyens de mise en œuvre et les résultats attendus, a été soumise au CNP qui l'a validée. Les données scientifiques permettant d'identifier les menaces qui pèsent sur les écosystèmes à haute concentration de la biodiversité et la localisation des communautés indigènes ont été obtenues de l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observation Spatiales (AGEOS), du Département de Géographie de L'université Omar Bongo (LAGRAC, Laboratoire de Géomatique de Recherche Appliquée et de Conseil) et de chercheurs indépendants menant des travaux au Gabon. Une enquête de terrain auprès d'une cinquantaine d'associations actives dans le domaine de la préservation de l'environnement a ensuite été menée ; les représentants des différentes associations ont été invités à répondre à un questionnaire élaboré en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN). Des données supplémentaires provenant de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) sur l'occupation de l'espace par les communautés, leurs activités et l'accessibilité, ont permis d'affiner les contours des aires proposées. L'ensemble de ces données a été croisé avec les priorités nationales consignées dans la note de cadrage précédemment validée par le CNP. A l'issue de ce processus, six paysages prioritaires potentiels ont été identifiés. Toutes les régions proposées bénéficient de la proximité avec un centre administratif et avec les équipes de terrain de l'ANPN. Les paysages potentiels identifiés ont été présentés au CNP dans la grille d'évaluation précédemment validée par ce dernier avec pour référence, les données issues de l'enquête de terrain menée auprès des associations et organisations communautaires de base. Ils ont été évalués suivant le type d'écosystèmes qu'ils abritent, leur aptitude à la mise en œuvre des initiatives stratégiques de la phase OP8, un certain niveau d'organisation communautaire et la possibilité de synergie avec les partenaires au développement et les autres programmes du Gouvernement. Cette dernière étape a permis de sélectionner 3 paysages terrestres prioritaires qui recevront 70% des ressources de la phase OP8.

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8

80% de la population gabonaise vit dans les grands centres urbains que sont Libreville, Port-Gentil et Franceville. Cette urbanisation importante du pays exerce une grande pression sur le littoral du Gabon déjà fragilisé par le changement climatique. Les mangroves gabonaises dont la superficie est d'environ 2500 km² (figure 1), constituent en tant que zone tampon entre environnements marins et terrestres, un atout important pour l'atténuation du changement climatique. De plus, elles jouent un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité terrestre et marine par la limitation de l'érosion et de la pollution des environnements aquatiques terrestres et marins. Ces zones sont également des centres de reproduction

pour certaines espèces halieutiques. Cet écosystème étant soumis à une très forte pression urbaine, plusieurs organisations de la société civile sont impliquées dans sa préservation, en zones peu habitées et sa restauration dans les milieux habités. Par ailleurs, beaucoup d'institutions académiques et scientifiques (LADRAC, IRET, AGEOS, USTM) s'engagent à fournir les données nécessaires à la surveillance des mangroves du Gabon.

Des activités de restauration des mangroves ont été identifiées le long de la rivière Lowé à Libreville (Mindoubé 3, Ozoungué, Pont Nomba), dans le Parc National d'Akanda (Baie de la Mondah, Ndotit Manguiengha., 2016), au Cap Estérias et Cap Santa Clara. Par ailleurs, des activités de préservation qui concernent essentiellement la sensibilisation et l'obtention des données scientifiques sont également identifiées dans ces zones (Okanga-Guay et al., 2022,2019 ; Rogombé et al., 2022 ; Ondo Assoumou 2021).

Les mangroves étant des zones tampons entre environnements marins et terrestres, les activités qui y sont menées couvrent aussi bien le domaine de la conservation de la biodiversité que la gestion des déchets, la protection des eaux internationales et la pêche durable. Les paysages de mangroves présentés ici, sont d'un intérêt d'autant plus grand qu'ils abritent les activités de quelques communautés indigènes.

Il existe une corrélation entre les efforts d'obtention de données scientifiques dans les paysages de mangroves et la présence active des organisations communautaires de base. En effet, d'après l'enquête réalisée auprès des Organisations de la Sociétés Civiles, la majorité des organisations présentes dans la région de l'Estuaire se spécialisent dans la protection des mangroves et du littoral en général. Ainsi les sites les plus occupés sont le Cap Estérias, le Village Bolokoboué et la rivière Lowé.



Figure 1: LOCALISATION DES PAYSAGES PRIORITAIRES DE L'OP7

- La baie de la Mondah

Une superficie de 3992 km², ce paysage regroupe plus de 60% de la population gabonaise répartie dans les communes de Libreville, Owendo, Akanda, Ntoundou et Kango.

Ce paysage recouvre l'ensemble de la superficie de mangroves et des zones vasières de la baie de la Mondah ainsi que l'ensemble des mangroves de la rive droite du Komo. Il couvre la zone d'actions d'un grand nombre d'associations et organisations communautaires de base et de permis forestiers, notamment dans la zone tampon au Sud du parc de Pongara. Les activités actuellement mises en œuvre dans cette zone sont orientées vers la protection et la restauration des mangroves, le recyclage des

déchets plastiques, la protection du littoral dans la périphérie des communes de Libreville, Akanda et Owendo. Des activités d'écotourisme avec la participation des communautés autochtones sont mises en œuvre aux Cap Santa Clara et au Cap Estérias. En s'éloignant du littoral, dans la périphérie des communes de Ntoum et Kango, les activités des communautés s'orientent plus vers l'élevage, le maraîchage et l'agriculture. On note la présence de coopératives agricoles très actives sur l'axe Kango-Bifoun, où des organisations communautaires de base mènent principalement des activités agropastorales. Les acteurs sont notamment des femmes engagées dans la fabrication artisanale de savon, le maraîchage et l'élevage de poulet. La proximité avec la zone d'activité de la société OLAM et avec la route nationale 1, offrent plusieurs avantages logistiques (disponibilité de l'huile de palme, facilité d'écoulement des marchandises ...).

La baie de la Mondah présente donc un potentiel important pour la mise en œuvre du PMF/FEM. Les activités menées sont en phase avec les initiatives prioritaires de la septième phase opérationnelle à savoir : la conservation communautaire de la biodiversité, agriculture et pêche durable et la promotion de solutions urbaines.

On peut considérer que les paysages de mangroves sont les plus menacés dans les zones fortement urbanisées du grand Libreville (Baie de la Mondah et Estuaire du Komo). Cette urbanisation présente aussi des avantages de mise en œuvre liés à la disponibilité des associations et de plusieurs possibilités d'appui technique (institutions de recherche, agences gouvernementales, secteur privé ...) ;

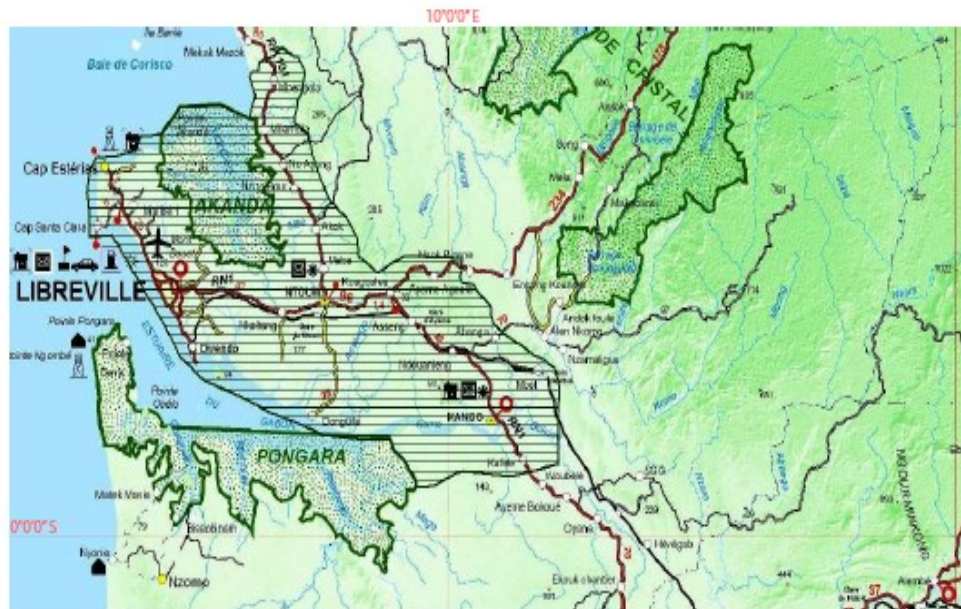


Figure 2 : LE PAYSAGE DE LA BAIE DE LA MONDAH

- La région de l'Ogooué et des Lacs

La région du Bas-Ogooué, d'une superficie de 8627 km², est reconnue comme zone humide d'importance internationale depuis 2008 (sites Ramsar du Gabon). Elle contient des écosystèmes humides (aquatiques et terrestres) essentiels qui font l'objet d'un programme de gestion durable mis en œuvre par l'Etat gabonais en collaboration avec des ONGs internationales. En particulier, dans la région de l'Ogooué et des Lacs, plusieurs organisations communautaires sont impliquées dans la gestion durable des écosystèmes aquatiques par la régulation de la pêche. Ces actions sont associées à des activités d'écotourisme respectueuses de l'environnement (Initiative du village Tsam-Tsam). Ce paysage présente un attrait supplémentaire pour le PMF/FEM, car il va abriter le projet « transformer la gouvernance des paysages forestiers du corridor paysager Bas-Ogooué Basse-Nyanga » financé par le FEM et prévu pour commencer en 2023.

Le paysage de l'Ogooué et des lacs regroupe les lacs du Nord, Gomé, Nkomié et Azingo situés dans la zone tampon de la réserve du Wonga Wongué et les lacs du Sud, Evaro, Onangué, Ezanga et Onguemoué qui abritent les villages Olamba, Pointe noire, Nlong et Dakar-St. Louis. D'une superficie de 2847.1 km², ce paysage englobe la commune de Lambaréné.

Les projets pourraient s'orienter vers la régulation de la pêche, l'écotourisme et la gestion du conflit homme-faune avec une participation importante des jeunes et des femmes. La proximité avec la ville de Lambaréné présente un avantage logistique considérable.

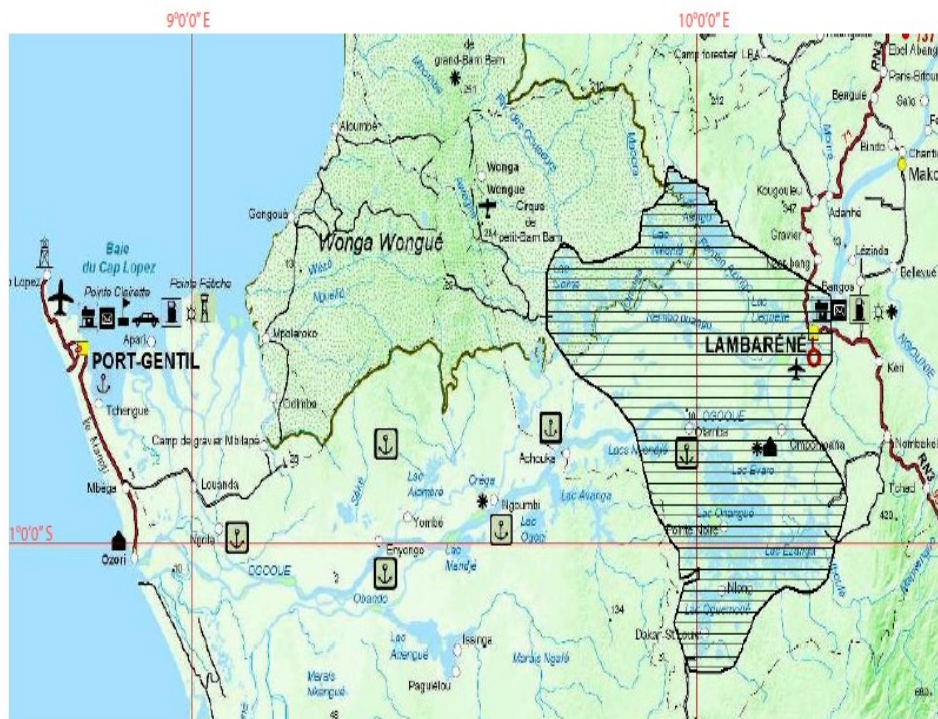


Figure 3 : LE PAYSAGE DE L'OGOUE ET DES LACS

- La zone tampon Waka-Lopé

Une concentration importante de communautés autochtones a été identifiée dans la Ngounié, dans les départements respectifs de Tsamba Magotsi et de l'Ogoulou (Bomin et Mbot., 2012°), dans les districts d'Etéké et d'Ikobey. Dans ce paysage situé en zone tampon entre les parcs nationaux de la Lopé et de Waka, plusieurs associations mènent des activités dont l'objectif est l'autonomisation des communautés indigènes, leur résilience face au changement climatique et la valorisation de leurs savoirs traditionnels (tourisme traditionnel, valorisation du miel ...). La proximité avec la commune de Mouila et des zones d'exploitation de la compagnie OLAM présente un atout pour la mise en œuvre de projets communautaires en territoires dédiés aux communautés locales.

D'une surface de 4940,2 km², ce paysage de forêt s'étend jusqu'à Iboundji et Mimongo et couvre un bassin important des communautés autochtones du Gabon. Les projets à mettre en œuvre dans cette région seraient exclusivement menés par les communautés autochtones et permettraient d'avoir un impact direct sur ces dernières. Bien que limitée par une faible accessibilité liée à l'absence d'un réseau routier de qualité, cette région bénéficie de la présence de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux qui pourrait, par ailleurs, apporter un appui technique et logistique en matière de suivi et évaluation de projets.



Figure 4 ; Le paysage de Waka-Lopé

c) Initiatives stratégiques de l'OP8 dans les paysages terrestres et marins

L'objectif du PMF-FEM dans sa septième phase opérationnelle est de « promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires ».

70 % des ressources seront orientées vers les paysages prioritaires avec des projets transversaux entre au moins deux des initiatives stratégiques suivantes :

- 1) Conservation communautaire de la biodiversité
- 2) Agriculture et pêche durable
- 3) Promotion de solutions urbaines durables

d) Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Le Comité de pilotage a approuvé l'octroi de 30% des ressources en dehors des paysages prioritaires. Ces ressources seront dédiées à l'obtention de données permettant de caractériser l'action des communautés rurales sur l'environnement dans les régions savanicoles et forestières du Sud-Est du pays ; à l'organisation et au renforcement des capacités des communautés locales, à la mise en place de plateformes de dialogue OSC-Gouvernement-Secteur Privé, à la gestion des connaissances et au processus de Suivi et Evaluation.

4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

Les projets mis en œuvre permettront la vulgarisation de données scientifiques sur l'utilisation de ressources naturelles par les communautés villageoises, la dégradation des écosystèmes par l'action anthropique et les possibilités de valorisation des savoirs traditionnels afin d'aider à la prise de décision sur la réglementation de la chasse, de la pêche et de la gestion des aires protégées. La publication de ces données sur les plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé vont contribuer à l'éclosion d'idées novatrices portées par les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap. Ces plateformes seront utilisées comme opportunités de cofinancement pour les porteurs des projets PMF/FEM.

Les résultats obtenus seront compilés et publiés à travers un réseau d'OSCs et de partenaires du secteur privé et du Gouvernement afin d'influencer les politiques nationales d'affectation des terres, d'agrandissement des aires protégées et de participation des communautés à la définition des politiques environnementales nationales. Aussi, ces résultats seront présentés au secteur privé et à tout autre organisation donatrice (fondation, institutions académiques) au cours des événements pertinents nationaux et au cours d'un salon du savoir ayant pour cible le secteur privé, les OSCs/OCBs et les fondations.

4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Durant l'OP8, le PMF-FEM va soutenir les initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap. Un accent sera mis sur l'inclusion des communautés rurales et indigènes avec des projets de cartographie de ces dernières et de renforcement de capacité en matière de gestion de projet. Le PMF-FEM va soutenir les plaidoyers en faveur de l'insertion des communautés indigènes et leur participation aux événements nationaux. Les points focaux genre, communautés rurales et jeunesse vont aider au développement de projets ciblés et à l'intégration de cette approche dans tous les projets pertinents.

Les femmes sont des actrices importantes dans les paysages prioritaires et mènent généralement des activités agricoles. Elles sont particulièrement vulnérables, car souvent peu formées et très dépendantes de la nature. Le PMF-FEM va veiller à la représentativité des femmes et des jeunes dans les projets mis en œuvre avec un objectif de 50% des projets menés par des femmes.

L'un (1) des trois paysages prioritaires pour la phase OP8 est une région à forte concentration de communautés autochtones. L'autonomisation de ces dernières sera soutenue par des projets axés sur la cartographie de ces derniers et la mise en valeur de leurs savoirs traditionnels. Au moins cinq (5) projets soutenant ces objectifs seront financés avec deux d'entre eux menés par des associations de peuples autochtones.

4.4 Gestion des connaissances

Les résultats du PMF/FEM seront systématiquement enregistrés après leur transmission par les bénéficiaires. Des articles et documentaires seront réalisés par paysage afin de faire connaître les réalisations du PMF/FEM sur le pan national.

Le PMF va contribuer à la bibliothèque numérique de l'OP8 suivant le plan de communication par l'organisation de i) salon du savoir regroupant l'ensemble des bénéficiaires (OSC, OCB, ONG) et mettant en exergue les meilleures pratiques et ii) des ateliers semi-annuels des bénéficiaires et partenaires d'un paysage donné ; iii) réalisation de mini-documentaire pour les projets terminés avec succès afin d'assurer le transfert d'expérience vers les nouveaux projets ; iv) bibliothèque digitale, brochures documentant les solutions innovantes mises en œuvre et v) la coopération sud-sud ; organisation réunion virtuelle entre les bénéficiaires des pays avoisinants pour favoriser le partage d'expérience.

5. PLAN DE COMMUNICATION

Le plan de communication comporte des actions et des activités de nature globale permettant d'atteindre de manière efficace et équitable l'ensemble des cibles.

Les actions de communication mises en œuvre dans le cadre de ce plan auront un caractère temporaire variable. Certaines activités seront ainsi développées en continu, quand d'autres seront ajustées en fonction de la disponibilité de toutes les parties prenantes.

La Coordinatrice Nationale assurera le suivi du plan de communication. Il sera conduit en quatre étapes selon le tableau ci-après.

Tableau 4: Plan de communication

Etapes	Activités	Contenu	Objectifs	Cibles
1	Couverture des événements pertinents (ateliers de validation de la SNP, renforcement des capacités des bénéficiaires)	Présentation globale du PMF-FEM auprès des parties prenantes	Constituer une photothèque qui servira à alimenter le contenu des médias sociaux et du site web du Programme au niveau international	OCS, OCBs Administration publique, partenaires techniques
	Activités des pages web Facebook et twitter	Mises à jour sur les activités du Programme, mise en œuvre des différents projets,	Utiliser les médias sociaux comme puissant outil de communication et d'informations.	OCS, OCBs Administration publique, partenaires techniques
2	Publication des appels à proposition de projet à travers les différents canaux de communication (Médias sociaux, presse écrite, Radio-Télévision)		Tenir le public informé sur les activités du PMF-FEM	OCS, OCBs Administration publique, partenaires techniques
3	Gestion des connaissances, storytelling	Présentation des bonnes pratiques, des projets réussis à travers des articles, des documentaires, des salons du savoir	Susciter l'intérêt du public, documenter les activités du Programme	OCS, OCBs Administration publique, partenaires techniques

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

Le PMF-FEM est lancé au Gabon en 2023 avec un portefeuille de 936 000 USD dont 500 000 USD provenant du fonds core et 436 000 du fonds STAR. Pour l'OP8, avec une enveloppe de base de 912 844 USD, le programme se fixe comme objectif de mobiliser au moins 50% de l'enveloppe de départ afin de pérenniser ses actions sur le terrain.

a) Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

La règle de cofinancement du PMF étant de 1/1, les OSCs et OCBs bénéficiaires seront encouragées à mobiliser un co-financement en espèces et en nature pendant la durée du projet. La mutualisation des connaissances et expériences des différents projets d'un paysage prioritaire donné permettra d'intéresser les partenaires potentiels du secteur privé. La diffusion des chiffres du programme permettra de montrer l'impact du PMF au niveau national et de mobiliser des financements supplémentaires provenant d'autres programmes nationaux et d'ONGs internationales.

b) Opportunités de cofinancement

Avec l'appui du CNP, la Coordination Nationale va présenter le PMF/FEM et ses initiatives stratégiques aux donateurs potentiels afin d'explorer les synergies possibles entre leurs différents programmes et les opportunités de co-financement.

La méthode de recouvrement des coûts utilisée sera de privilégier les événements coorganisés avec le PNUD et les institutions nationales.

Enfin le PMF/FEM va explorer la possibilité de servir de mécanisme d'exécution pour les projets du PNUD supportés par le Trac 2 et des programmes RSE des compagnies privées pour une représentation à plus grande échelle.

7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT

Des opportunités de partenariats seront créées pour les bénéficiaires du PMF/FEM afin de leur permettre d'accéder à d'autres facilités de financement. De façon pratique, le CNP et la CN vont faciliter le contact des bénéficiaires avec les experts nationaux et internationaux, les agences gouvernementales et les agences du Système des Nations unies par leur participation aux événements pertinents tels que les salons du savoir thématique et les ateliers de rédaction des projets.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Bien que le programme soit en phase de démarrage au Gabon, le risque est, dans l'ensemble, modéré car le PMF/FEM bénéficie de plus de trente ans d'expérience et d'un mécanisme opérationnel éprouvé.

Tableau 5: Description des risques identifiés dans l'OP8

Décrire le risque identifié	Degré de risque (faible, moyen, élevé)	Probabilité du risque (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques prévue
-----------------------------	---	---	--

Absence de soutien de la part du Gouvernement	Faible	Moyen	Participation des représentants du gouvernement dans l'élaboration de la stratégie de pays et dissémination de cette dernière auprès des partenaires
Faible participation du CNP dans l'opérationnalisation du PMF	Faible	Moyen	Mise en place d'un calendrier semestriel de réunion. Aussi, la CN va s'assurer de la diffusion en temps des informations pertinentes
Dissémination de la SNP	Faible	Faible	Mise en place d'un plan de communication efficace
Incapacité des OCBs à rédiger projets	Fort	Fort	Organisation de plusieurs séances de rédaction des projets à l'attention des OCBs
Mauvaise utilisation des fonds	Moyen	Moyen	Rapportage suivi et transparent ; premier versement inférieur ou égal à 50%
Lenteur dans le décaissement des fonds	Faible	Moyen	Bonne planification avec le point focal achats de l'UNOPS ;
Absence de rapports financiers et techniques	Moyen	Faible	Appui constant des bénéficiaires et renforcement des capacités
Mauvais état des routes	Moyen	Moyen	Mise en relation avec les représentations locales du ministère de l'Environnement
Non-respect des normes sociales et environnementales	Faible	Faible	Se référer à la politique des normes sociales et environnementales du PNUD

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le PMF va développer avec l'appui du CNP, un plan de suivi et évaluation annuel permettant de tracker l'évolution de l'implémentation des projets. Les résultats seront collectés et archivés à la fréquence convenue et consignée dans le tableau ci-après.

Une partie des fonds CORE peut être consacrée au suivi et évaluation avec l'attribution d'une allocation à une institution académique ou une ONG qui pourra ainsi faire le suivi des projets et appuyer les ONGs/OCBs dans les techniques de gestion de l'information, le rapportage technique et financier.

Au moins une visite de site sera organisée par année budgétaire et par paysage afin de s'assurer de la bonne marche des projets et d'appuyer leur implémentation. Durant ces visites, des activités regroupant plusieurs bénéficiaires seront organisées pour faciliter le partage de bonnes pratiques et la transparence dans la gestion. Dans les paysages d'action de partenaires, des possibilités de visites de sites conjointes seront explorées.

Après la validation des projets par le CNP, un atelier de démarrage sera organisé à l'intention des lauréats afin de renforcer leurs capacités de gestion de projet et de suivi et évaluation.

9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays

Tableau 6: Plan de suivi et évaluation au niveau du programme national

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP)	Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires	CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires	Pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan OP8 de la SNP.	Au début de l'OP8
Dans le cadre des réunions du CNP, examen continu des résultats et de l'analyse des projets. Cela comprend un examen annuel de la SNP.	Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille de pays, de l'apprentissage et de la gestion adaptative	CN, CNP, Bureau de pays du PNUD. Les délibérations finales ont été partagées/analysées avec les collègues du CPMT.	Temps de travail du personnel, budget de fonctionnement du pays	Au moins un examen annuel de la SNP pour s'assurer que la SNP de l'OP8 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des modifications opportunes et fondées sur des données probantes à la SNP, le cas échéant. ²
Enquête du rapport annuel	Permettre un établissement de	CN/PA en étroite collaboration	Temps du personnel	Une fois par an en juin-juillet

² Il est recommandé que l'examen annuel de la SNP soit effectué à étroitement avec les soumissions de l'AMR afin que les deux processus bénéficient l'un de l'autre (le calendrier suggéré est mai-juillet). Notez que la SNP de l'OP8 sera considérée comme un document dynamique et pourra être mis à jour par l'équipe pays du PMF et le CNP de manière périodique afin de refléter les ajustements nécessaires pour garantir un impact maximal.

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
de suivi ³	rapports efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs.	avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires.		
Revue du portefeuille de pays	Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné afin de noter les changements au niveau de l'impact ainsi qu'une adoption plus large. L'objectif est d'appuyer la présentation de rapports aux intervenants, l'apprentissage et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre stratégiques de la SNP.	CN, CNP	La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de l'OP8. On peut s'attendre à un soutien technique mondial en matière de S&E	Une fois par phase opérationnelle
Base de données PMF	Garantir l'enregistrement de tous les apports du projet	CN, PA	Temps du personnel	Tout au long de la phase opérationnelle. Assurer l'assurance de la qualité et l'achèvement des données

³ Il est obligatoire de présenter en temps opportun des rapports de qualité au niveau national dans le cadre du processus de suivi annuel. En tant que programme mondial, il permet au CPMT d'établir des rapports agrégés pour le FEM, le PNUD et d'autres parties prenantes.

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
	et du programme de pays dans la base de données du PMF.			avant le cycle annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année).
Audit	Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet.	Auditeurs externes/indépendants. CN/PA pour fournir le soutien nécessaire.	Budget de fonctionnement global	Annuellement pour des pays sélectionnés sur la base d'une évaluation des risques

9.2 Cadre de résultats de la SNP

Tableau 7: Cadre de résultats de la stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF

Alignement sur les ODD        		
Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD : Indicateur 2.2.1 : Nombre de femmes et d'hommes issus de zones vulnérables bénéficiant directement d'initiatives (y compris l'emploi) de protection et de gestion durable des ressources naturelles (forêts, biodiversité) sur la base de l'indicateur 4.1.1 du Plan stratégique. Indicateur 2.3.3 : Nombre (a) d'entreprises et (b) de communautés engagées dans des systèmes alimentaires durables et une économie circulaire, y compris grâce aux nouvelles technologies.		
Objectif du programme PMF/OP8 : L'OP8 du PMF vise à faire participer les OSC/OCB locales dans les approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, en les renforçant par l'apprentissage par la pratique, le développement des compétences et en fournissant une assistance technique et des subventions pour les interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial		
1 Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP8 du PMF	2 Indicateurs et objectifs de la SNP	3 Moyens de vérification

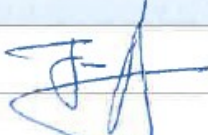
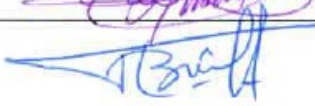
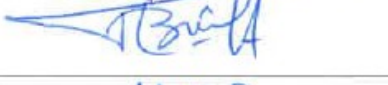
<u>Initiative stratégique 1 :</u> Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées • Réduction des pressions, restauration et conservation de la biodiversité notamment les mangroves et à la périphérie des aires protégées. • Promotion de l'approche communautaire pour la gestion participative des aires protégées	Au moins 150 000 ha de paysages faisant l'objet d'une gestion améliorée au profit de la biodiversité (indicateur fondamental 4.1 du FEM). Au moins 100 ha d'habitat marin dans le cadre de pratiques améliorées au profit de la biodiversité ; à l'exclusion des zones protégées (indicateur fondamental 5 du FEM). Au moins 150 000 ha d'habitat marin et terrestre restauré et bénéficiant d'une protection renforcée (indicateur fondamental 5 du FEM). Au moins deux (2) réseaux d'aires protégées communautaires renforcées	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Variables de comparaison pour l'évaluation de référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
---	--	--

<u>Initiative stratégique 2 :</u> Agriculture et pêche durable - Maintien du taux de déforestation proche de 0% ; identification, cartographie et préservation des écosystèmes à haut potentiel de séquestration du carbone. - Application des bonnes pratiques d'Agroforesterie et de Régénération Naturelle Assistée (RNA). - Renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques et gestion des risques et catastrophes.	10 000 ha de paysages faisant l'objet d'une gestion durable des terres dans les systèmes de production (indicateur fondamental 4.3 du FEM) Au moins 100 ha terres agricoles dégradées restaurées (hectares) (indicateur fondamental 3.1 du FEM) Au moins trois (3) liens et de partenariats pour des pratiques de production alimentaire durable (telles que la diversification et l'intensification durable) et la gestion de la chaîne d'approvisionnement (en particulier les PME) Au moins cinq (5) de petits exploitants agricoles soutenus en vue d'atteindre les objectifs nationaux de neutralité en matière de la dégradation des terres (NDT) Au moins cinquante (50) villageois formés sédentarisés par la pratique de nouvelles méthodes agricoles.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national Indicateurs pour la résilience dans les paysages socio-écologique de production (SEPL)
<u>Initiative stratégique 5 :</u> Catalyser des solutions urbaines durables Mise en place de plateformes de dialogue pour la promotion de solutions basées sur la nature et mise en réseau des organisations communautaires de base impliquées dans la préservation de l'environnement pour favoriser le partage de bonnes pratiques et l'éclosion d'idées novatrices.	Au moins deux (2) solutions/approches urbaines communautaires (y compris la gestion des produits chimiques et des déchets, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité) déployées. Au moins deux (2) collectivités dotées de capacités améliorées pour promouvoir des solutions intégrées axées sur les communautés en vue d'un développement urbain à faible taux d'émission et résilient.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national

<u>Initiative stratégique 7 :</u> Renforcer l'inclusion sociale • Promouvoir des initiatives ciblées • Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets	Au moins une centaine (100) de bénéficiaires directs ventilés par sexe en tant que co-avantage de l'investissement du FEM (indicateur de base 11 du FEM) Au moins cinq cents (500) bénéficiaires indirects des projets FEM dont trois cents (300) femmes et deux cents (200) hommes Au moins dix projets (10) du PMF dirigés par des femmes et/ou des mécanismes concrets d'intégration visant à accroître la participation des femmes. Au moins trois (3) projets contribuant à combler les écarts entre les sexes liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles. Au moins cinq (5) projets qui améliorent la participation des femmes à la prise de décision dans la gouvernance des ressources naturelles Au moins trois (3) projets qui ciblent les avantages socio-économiques pour les femmes Au moins sept (7) projets du PMF qui ont ciblé l'appui aux peuples autochtones en termes de programmation et de gestion au niveau des pays. Au moins cinq (5) projets du PMF qui démontrent des modèles appropriés d'engagement des jeunes Au moins un (1) projet du PMF qui illustre des modèles d'engagement des personnes handicapées. Au moins un (1) projet stratégique permet de mettre à l'échelle les initiatives transversales en renforçant les capacités des communautés vulnérables.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
Initiative stratégique 8 : Gestion des connaissances • Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités • Améliorer les capacités des OSCs/OCBs • Organiser des échanges Sud-Sud pour	Une quinzaine (15) de projets administrant des modalités de gestion des résultats dans la conception et l'exécution des programmes et la prise de décisions globales au moyen de mécanismes participatifs. Mise à jour tous les mois de la base de données du PMF pour une collecte, une gestion et une analyse efficaces des données à l'appui de l'amélioration de l'exécution des programmes et de l'apprentissage.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national

promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques	Au moins un (1) échange Sud-Sud aux niveaux mondial et régional pour transférer des connaissances, reproduire des technologies, des outils et des approches sur les questions environnementales mondiales. Magazine du PMF et brochures développés et diffusés annuellement pendant l'OP 7. des connaissances, reproduire des technologies, des outils ou des approches sur des problèmes environnementaux mondiaux.	
---	---	--

10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP8	Signatures
1. Francis JAMES, UNDP, RR	
2. Stanislas Stephen MOUBA, Président	
3. Franck Jimmy KANDJAYI	
4. Basile Teddy MUSAMUSAVU, Point focal des communautés locales	
5. Donald MIDOKO IPONGA	
6. Ivan Gil OGNAGNA	
7. Marie Chantal BOGOU KOUMBA, Vice-Présidente, Point focal genre	



Bomin, Sylvie et Jean-Émile Mbot« Sur les traces de l'histoire des Pygmées du Gabon : résultats de cinq ans de prospection », *Le Journal des africanistes* n° 82-1/2 (2012). Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.4000/africanistes.4387>

« Conservation de la Biodiversité dans la Région des Lacs du Bas Ogooué », *Tsam-Tsam*. Disponible à l'adresse <https://oelogabon.org/fr/tsam-tsam/>

Ondo Assoumou, « Organisation écologico-spatiale du peuplement des mangroves périurbaines d'Okala et Angondjé au Gabon », *ResearchGate* (2021). Disponible à l'adresse https://www.researchgate.net/publication/356913483_Organisation_ecologico-spatiale_du_peuplement_des_mangroves_periurbaines_d'Okala_et_Angondje_au_Gabon

Okanga-Guay, Marjolaine et al., « Les moteurs de la déforestation des mangroves urbaines du Grand Libreville (Gabon) », *Vertigo* Vol. 22 n° 1 (2022). Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.4000/vertigo.35668>

——— et al., « Suivi des changements spatiaux et environnementaux dans les mangroves de la province de l'Estuaire du Gabon », *HAL Open Science*, 2019. Disponible à l'adresse <https://hal.science/hal-02189534>

Rogombe, Laetitia Guylia et al., « Les facteurs anthropiques de la dégradation des mangroves d'Angondjé, Okala et Mikolongo au nord du Grand Libreville », *European Institute Journal* Vol. 18 n° 24 (2022). Disponible à l'adresse DOI: <https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n24p186>

Mounganga, Magloire Désiré et Njokonda, Côte., « Fiche descriptive des sites Ramsar du Gabon » 2006. Disponible à l'adresse https://rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/GA352RISformer_160316.pdf